



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 790-22

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 février 2023, le règlement suivant :

↳ **Règlement 790-22** *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du chemin de la Traverse*

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 mars 2023 et entrera en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 24 mars 2023.

La greffière et directrice générale par intérim,

Chantal Plamondon, OMA